

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 19 juin 2018  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
HENTSCH Claudine		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LEBOISSARD Anne			

**Public** : 0 personnes.



### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 14 mai 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 12 juin 2018. Mme Elisabeth BERY, Présidente.
- b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 18 juin 2018. M. Alexandre SOUCAS, Président.

**5. Projets de délibérations :**

- ✦ **Délibération N° 2015-2020 D - 088** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 60'000 F pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières à intégrer dans le PDCom (Plan Directeur Communal)
- ✦ **Délibération N° 2015-2020 D - 089** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 165'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8

**6. Projets de motions.**

**7. Projets de résolutions :**

- ✦ **Résolution N°2015-2020 R 013** - Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Localisé de Quartier  
PLQ « Cortenaz » - N° 30137 du 13.03.2018  
Feuilles cadastrales N°s 28 et 30 – Parcelles N°s 5074, 6327DP et 5621DP

**8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**

**9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**

**10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 19 juin 2018 à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. le Président prend la parole :

*« Monsieur le Maire  
Madame et Monsieur les Adjoints  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux  
Madame la Secrétaire Générale  
(Mesdames et Messieurs de l'administration communale)  
Mesdames et Messieurs du public*

*Permettez-moi avant tout de vous remercier de votre confiance en me désignant pour une année à cette fonction.*

*Afin que chacun de nous ici puisse exercer la sienne dans les meilleures conditions, je m'engage à vous apporter tout mon soutien en faisant preuve d'intégrité, d'impartialité et d'équité, dans le respect du règlement de ce conseil et de notre démocratie.*

*Souvent dans les discours, il est coutume de citer des écrivains, des artistes ou des célébrités. Ce soir, je ne ferai pas référence à une citation célèbre.*

*Non, mais je citerai la phrase que plusieurs d'entre vous ont dit et que nous pensons tous en silence. Une phrase qui ne tient qu'à un seul mot : « OSONS ! »*

*Osons travailler ensemble en faisant fi de nos différences d'opinions.*



*Osons réaliser les projets qui aideront les Aniérais à vivre encore mieux.*

*Osons assumer la lourde tâche d'utiliser au mieux la chance qui nous a été donnée.*

*Profiter de cette chance de bénéficier de la plus belle démocratie au monde, celle que tous nous envient.*

*Osons profiter de la richesse toute aniéraise de nos ressources culturelles, matérielles, économiques... mais surtout de nos richesses humaines : VOUS*

*Cette année encore, beaucoup de travail nous attend !*

*Montrons aux personnes qui nous ont donnés leurs voix qu'ils ont eu raison de le faire et que nous méritons leur confiance.*

*Faisons preuve avant tout de bon sens pour éviter les querelles de clochers (nous y sommes bien arrivés avec nos amis et voisins depuis 160 ans), en utilisant nos projets pour nous unir dans la collégialité et le consensus.*

*Je compte donc sur vous comme vous pouvez compter sur moi, pour travailler dans la continuité de nos prédécesseurs qui ont su faire d'Anières ce village où nous avons tous tant de plaisir à vivre.*

*Je vous remercie. »*

Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**  
**Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 14 mai 2018.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Communications du bureau.**

M. le Président informe :

1. Agenda des séances du 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Fixées par le bureau avant cette séance. Sera envoyé très rapidement aux membres du CM.
2. Médecins sans frontière. Demande de soutien financier contre l'épidémie EBOLA.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS propose de leur verser CHF 10'000.- comme cela avait été fait en 2014.

M. Jean-Marc THIERRIN, qui a voyagé là-bas, indique que les ONG les plus efficaces sont Médecins sans frontière et qu'ils font un travail extraordinaire. Il soutient dès lors la proposition de M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

M. Philippe GAILLARD indique que son groupe propose également de verser CHF 10'000.-.



M. le Maire remercie les conseillers de leur générosité et accepte de verser CHF 10'000.-.

**Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le versement de CHF 10'000.- en faveur de Médecins sans frontière.**

3. Réception d'une lettre de Mme Caroline JACQUIER concernant un projet de construction au chemin de Bassy 1. Ce document sera mis sur CMNet prochainement.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Rapports des commissions.**

**a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 12 juin 2018. Mme Elisabeth BERY, Présidente.**

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY, Présidente.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

\*\*\*\*\*

**b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 18 juin 2018. M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.**

M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour son rapport.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Projets de délibérations.**

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

 **Délibération 2015-2020 – D-088 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 60'000 F pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières à intégrer dans le PDCom (Plan Directeur Communal)**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager une étude pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la Commune, en parallèle à celle du Plan directeur communal ;

Vu la volonté de réaliser un plan lumière ayant pour but de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les trois enjeux suivants : l'économie, l'écologie et le social ;



Vu la proposition d'honoraires du bureau « Radiance 35 » (urbanisme, lumière, lighting ; design) du 25 mai 2018 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 12 juin 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour engager cette étude pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières à intégrer dans le PDCom ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
16 oui (Unanimité) – 0 non - 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour la révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière de la commune d'Anières à intégrer dans le PDCom (Plan Directeur Communal).
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 60'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'étude dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non-réalisation du projet de révision du plan directeur communal de l'éclairage public et l'établissement d'un plan lumière, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

---

M. Philippe GAILLARD indique qu'ils n'ont pas reçu les informations sur CMNet.

M. le Maire s'en excuse.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

👉 **Délibération 2015-2020 – D-089 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 165'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8**

Vu l'étude de faisabilité pour l'implantation du futur immeuble de logements LUP (Logements d'Utilité Publique) et équipement communal sera réalisée sur la parcelle N° 6332/RF 42 ;

Vu la demande définitive de la société Les Berges du Lac, M. Constant GIORGI, en cours d'instruction sur la parcelle N° 6333/RF 42 ;

Vu l'étude réalisée par le bureau d'ingénieurs civils Ott & Uldry à Genève, choisi pour sa connaissance du site et des projets, ayant participé aux études de la rénovation du local des pompiers et de la mairie en son temps ;

Vu la présentation à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 12 juin 2018, lors de laquelle, il a été émis un préavis favorable, à la majorité, l'ouverture d'un crédit d'investissement de TTC 165'000 F pour la viabilisation en eaux usées (EU)



et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Maire,

### **le Conseil municipal**

#### **décide par**

**15 oui (Majorité) – 0 non – 1 abstention**

1. De réaliser les travaux de viabilisation en eaux usées (EU) et eaux claires (EC) des parcelles N° 6332/RF 42 et N° 6333/RF 42, sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 165'000 F destiné à ces travaux, sachant que M. Constant GIORGI – Les Berges du Lac – participera au financement de cet investissement à hauteur de 50 % de la dépense nette et que le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement) sera contacté pour une éventuelle participation à ces frais.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 6.

#### **Point 6** **Projets de motions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

#### **Point 7** **Projets de résolutions.**

- ✎ **Résolution N°2015-2020 R 013 - Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Localisé de Quartier PLQ « Cortenaz » - N° 30137 du 13.03.2018 Feuilles cadastrales N°s 28 et 30 – Parcelles N°s 5074, 6327DP et 5621DP**

Vu la volonté d'abroger et de remplacer partiellement le plan – PLQ N° 28119 adopté par le Conseil d'Etat le 27.06.1990 ;

Vu la volonté de la commune d'Anières de faire évoluer son tissu urbain en proposant davantage de logements et d'activités sur son territoire, dans une optique de développement maîtrisé ;

Vu le projet préparé par le bureau ARCHITEC SA à Genève ;

Vu le projet de Plan Localisé de Quartier – PLQ « Cortenaz » N° 30137 du 13.03.2018, du rapport explicatif « Enquête technique » de mai 2018, du règlement « Enquête technique » de mai 2018, document faisant partie intégrante de la présente résolution ;



Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du lundi 18 juin 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur ce projet de Plan Localisé de Quartier – PLQ « Cortenaz - N° 30137 du 13.03.2018 - Feuilles cadastrales N°s 28 et 30 – Parcelles N°s 5074, 6327DP et 5621DP ;

Conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929 (L 1 40) et la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (L 1 35),

Conformément aux art. 30A, al. 1, let. b/c de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05),

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal décide  
par  
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De préavis favorablement, à l'unanimité le projet de Plan Localisé de Quartier PLQ « Cortenaz » - N° 30137 du 13.03.2018 - Feuilles cadastrales N°s 28 et 30 – Parcelles N°s 5074, 6327DP et 5621DP.
2. D'inviter le Maire à transmettre ce projet au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8  
Propositions du Maire et des Adjointes.**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE indique avoir reçu un courrier d'une commune voisine qui souhaiterait pouvoir bénéficier d'une aide de la Commune pour la construction de son école. Le projet a rencontré l'intérêt de l'Exécutif et il souhaiterait renvoyer ce sujet en commission des finances.

**Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de proposition.

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9.

**Point 9  
Communications du Maire des Adjointes.**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*



M. le Maire indique avoir reçu en date du 16 juin 2018 une ampliation de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 mai 2018 confirmant que le référendum a abouti. Reçu de l'arrêté, la date prévue pour le vote de ce référendum est le 14 octobre 2018.

M. le Maire se réjouit de tous les retrouver au 1<sup>er</sup> août 2018 à Chevrens.

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT souhaite répondre à Mme Florence PULIDO concernant les coûts supplémentaires relatifs à la fête du 1<sup>er</sup> août. Elle indique qu'il avait été dit en commission des finances que les coûts supplémentaires étaient dus à la pose d'un sol.

Mme l'Adjointe ajoute qu'elle sera malheureusement absente lors de la fête des promotions et que M. le Maire et M. l'Adjoint feront la partie officielle.

Mme l'Adjointe indique qu'il y a une fête à l'Hospice le vendredi 22 juin et qu'elle vient d'être avertie.

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe qu'il y aura deux répétitions dirigées par M. Laurent VILLARD pour le chant de l'hymne national lors de la fête du 1<sup>er</sup> août. La première répétition aura lieu le mardi 26 juin à 20h et la deuxième aura lieu le 1<sup>er</sup> août avant la cérémonie. L'heure sera décidée lors de la première répétition.

M. Philippe GAILLARD demande où se trouvera la répétition, ce à quoi M. l'Adjoint répond que ce sera au carnotzet.

M. l'Adjoint explique avoir la réponse à la question écrite du groupe PLR lors du dernier conseil municipal, concernant la circulation routière. Il s'agissait d'une demande de suppression de la priorité de droite du croisement du chemin des Hutins et chemin des Chavannes et de la remplacer par un stop. Il indique que cela est possible et qu'une réponse écrite et détaillée sera jointe au procès-verbal du conseil municipal.

M. l'Adjoint indique qu'ils ont voté un crédit d'étude sur le stationnement et la mobilité et que ce sujet sera traité lors de la commission Assainissement.

M. l'Adjoint remercie le Président du conseil municipal, M. Yves GUBELMANN, qui a représenté les autorités lors de l'inspection des sapeurs-pompiers qui a eu lieu le 9 juin 2018. Il ajoute que l'inspection est réussie et qu'ils doivent encore recevoir le rapport ainsi que la confirmation écrite.

M. le Président ajoute qu'il a été très impressionné par l'équipe et il a trouvé qu'il y avait une très bonne ambiance. Il a également eu le même retour de la part de l'inspecteur. Il explique avoir rencontré par hasard le commandant des pompiers d'Hermance et il lui a également fait part de la motivation de l'équipe.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

## **Point 10** **Questions écrites ou orales.**

Mme Claudine HENTSCH souhaite faire une intervention concernant le caractère confidentiel des newsletters qui leur sont envoyées. Elle indique que son groupe a félicité M. le Maire pour cette initiative de les informer régulièrement sur les décisions de l'Exécutif. Il leur semble en revanche que la question de la confidentialité doit être précisée. Certains articles de cette newsletter ont déjà été évoqués lors du conseil municipal et dans la presse. Ils ne revêtent dès lors plus un caractère confidentiel. Son groupe se pose dès lors la question de savoir si la confidentialité requise pour



certaines sujets ne devrait pas être spécifiée de façon particulière, afin d'adopter la clarté nécessaire à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire répond que l'objectif de cette newsletter interne et confidentielle est d'informer les conseillers municipaux en primeur de certaines choses et dès lors par définition cela est confidentiel. Il ajoute que cela ne veut pas dire qu'une semaine après l'avoir reçue ce sera toujours le cas.

Mme Claudine HENTSCH comprend mais elle trouve que ce serait plus simple si le tampon confidentiel soit apposé à côté des articles concernés.

M. le Maire indique qu'ils ont fait un choix, qu'ils ont démontré leur volonté de mieux communiquer et d'anticiper certaines choses afin que les conseillers municipaux aient les informations avant les autres. Il explique donc que cette newsletter restera confidentielle.

M. Pierre LINGJAERDE ne partage pas l'avis de Mme Claudine HENTSCH et pense qu'il est judicieux d'avoir un outil de communication à leur attention. L'ensemble des documents sont confidentiels mais cela ne veut pas dire que certains éléments ne le sont pas. Les éléments qui ne le sont pas, sont repris ensuite dans le journal des habitants.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique qu'ils sont d'accord avec ceci mais ils souhaitent soulever le fait qu'il y a une certaine confusion entre des informations qui portent la mention confidentielle puisque la totalité de la page est confidentielle alors qu'elles ne le sont pas ou plus. Ils souhaiteraient dès lors que les thèmes spécifiquement confidentiels soient mentionnés.

M. Pierre LINGJAERDE informe qu'avec l'association du PLR Arve & Lac, ils organisent depuis l'année passée une garden party avec comme volonté d'inviter tous les élus des 11 communes qui sont dans l'association. Cela aura lieu le 30 août à partir de 18h à la Ferme Saint-Maurice.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h48.

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



**Commune d'Anières**

---

**COMMISSION :** Assainissement, routes – sécurité, développement durable

**Séance du :** 12 juin 2018

---

1. Pendant cette séance, la commission a audité la société « **Energy Management** » qui a présenté son étude thermique des immeubles 1-3-5, Route de la Côte-d'Or.
2. LC 02 111 – Art. 60, alinéa 5. Règlement du Conseil municipal :  
Ont été élus (à la majorité, 1 abstention des intéressé(e)s) pour l'année 2018-2019 à la commission d'assainissement, Mme Elisabeth Béry comme Présidente et Monsieur Jean-Marc Thierrin comme Vice-Président.
3. La commission s'est prononcée, à la majorité (8 pour, 1 abstention), en faveur d'un préavis à l'attention du Conseil municipal pour l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la viabilisation en eaux usées et eaux claires des parcelles N° 6332/RF42 (futur immeuble de logements d'utilité publique (LUP) et équipement communal) et N° 6333/RF42 (futur immeuble de logements privés), sises respectivement route de la Côte-d'Or 11 et route de l'Hospice 8.

Les frais de cette viabilisation (raccordement aux équipements) se chiffrent comme suit:

étude bureau d'architectes, ttc	CHF 20'355
travaux (incl. fouilles), ttc	CHF 135'000
réaménagement, muret, etc.	<u>projet ultérieur</u>
<b>Total arrondi, ttc</b>	<b>CHF 165'000</b>

La Société « Berges du Lac », propriétaire de la parcelle 6333/RF 42, propose de participer à la hauteur de 50% (soit CHF 82'500) aux frais de viabilisation. Néanmoins, la Commune d'Anières étant porteuse du projet, la totalité des frais doit être votée.

4. La commission a voté, à l'unanimité, un préavis à l'attention du Conseil municipal pour un crédit d'étude et de réalisation d'un « Plan Lumière », étude par la Société « Radiance 35 », montant **TTC arrondi à CHF 60'000.**

Cette étude sera jointe au PDCom actuellement en élaboration.

5. Plusieurs informations sur l'avancement de différents dossiers ont été présentées pendant cette séance qui a été parfaitement préparée par l'administration communale. Nous les remercions par conséquent de leur excellent travail.

Elisabeth Béry  
Présidente



**Commune d'Anières**

**COMMISSION : URBANISME**

**Séance du : 18 JUIN 2018 à 19 h 30**

**Toutes les personnes du Conseil municipal faisant partie de la commission sont présentes**

**Dans sa séance du 18 JUIN 2018 , la commission a traité des points suivants, selon l'ordre du jour:**

- 1. Election du nouveau président pour 2018-2019, présidée par Alexandre SOUKAS : est élu Pierre-Yves DECHEVRENS à la majorité + une abstention de l'intéressé.**  
**Election du nouveau vice-président pour 2018-2019, présidée par Pierre-Yves DECHEVRENS : est élu Jérôme JACQUIER à la majorité + une abstention de l'intéressé.**
- 2. Approbation du procès-verbal du lundi 30 avril avec une remarque mineure. Remerciement à son auteur.**
- 3. Discussion sur le projet de plan localisé de quartier des Avallons « Cortenaz » (Immeubles 44 à 50 et environs). Volonté d'abroger et de remplacer partiellement le PLQ adopté par le Conseil d'Etat le 27.06.1990. Volonté également de faire évoluer le tissu urbain de la Commune en proposant davantage de logements et d'activités sur son territoire. Une enquête technique et un règlement ont été préparés pour ce projet de PLQ. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, la résolution à l'attention du Conseil municipal, qui sera votée sous le point « Résolution ».**

**DECHEVRENS Pierre-Yves  
Rapporteur et président de la  
commission Urbanisme**

---